

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Culturel de Saint Privat, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de J DAUMAS), M BOUSCHON, S CIVIER, C FAURE, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P GAILLARD) JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B GUSELLA, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, P CORTIAL, P ROUX, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, B SOUCHE, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 5

Votants : 41

Absents : 11

Date de convocation : 5/03/2024

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, D BERAL, J LAFFONT, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, G DOZ et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Exercice de la compétence urbanisme - bilan 2023 .

Le Président rappelle l'article L.5211-62 du CGCT (issu de la loi ALUR) qui dispose que « lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme ».

Le débat doit traiter de tous les sujets relevant du domaine de l'urbanisme (droit des sols, préemption, documents d'urbanisme (SCOT, PLU, Cartes communales, SPR ...).

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas est compétente en matière de PLU, carte communale et document d'urbanisme en tenant lieu, depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, en annexe de la présente délibération, un document dressant le bilan de l'exercice de la politique locale de l'urbanisme en 2023 est proposé comme support au débat en séance de ce jour.

Ce bilan a fait l'objet d'une présentation et d'un débat en commission urbanisme de la CCBA le 15 février dernier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner acte au Président de la tenue du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme pour l'année 2023.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCCEL, le 13 mars 2024.
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20240312-DEL12032024-10-DE
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024